## LE CONSEIL DU 8° ARRONDISSEMENT COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, le lundi 15 septembre 2014, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

#### Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
M. Grégoire GAUGER
Mme Bérengère de REYNIÈS
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

#### Membres excusés

M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à M. Vincent BALADi)

M. Charles BEIGBEDER (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE) jusqu'à son arrivée prévue en cours de séance

#### Ordre du jour de séance

#### 082014020

Désignation du secrétaire de séance

#### 082014021

Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du 24 juin 2014

#### 2014 DFA 1019

Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface

#### 2014 DFA 1009

Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature

#### 2014 DFA 14

Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature

#### 2014 DPE 1029

Nettoiement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation

#### **2014 DDEEES 1185**

Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public

#### 2014 DEVE 1058

Jardin des Champs Elysées (8<sup>e</sup>)-Relocalisation des Fontaines des Dauphins de la Place de la République-Autorisations d'urbanisme

#### **2014 DDEEES 1042**

Salon des arts contemporains et du design sur les Champs-Elysées (8e) - Convention avec la société Orexpo

#### 2014 DAC 1460

Subvention de 4.000 euros à l'association pour l'Epanouissement des Enfants a Haut Potentiel Intellectuel (8e)

#### 2014 DAC 1480

Passation de deux avenants au bail emphytéotique administratif - Concession de travaux public avec le Théâtre Marigny (8e)

#### 2014 DVD 1044

Parc de stationnement des Champs Elysées (8<sup>e</sup>). Lancement du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage

#### 2014 DVD 1052

Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché

#### 2014 DVD 1081

Parc de stationnement FRANCOIS 1<sup>er</sup> : résiliation de la convention de concession conclue avec Sanef Saba et convention de concession avec la Société Interparking France

#### 2014 DPE 1019

Programme Local de Prévention des Déchets 2014 – Subventions de 70.057 euros et aide en nature de 4.745 euros à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

#### 2014 DJS 28

Subvention de 11.000 euros et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (8e)

#### 2014 DFPE 1136

Subvention de 115.905 euros et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16°) pour la structure multi-accueil Coquin'ours (8°)

#### 2014 DFPE 1378

Convention avec les Restaurants du Coeur et Sodexo pour la collecte des "bébés-restos du cœur" de décembre 2014

#### 2014 DASCO 1095

Caisse des écoles (8<sup>e</sup>)-Subvention (19.626 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

#### QMA82014004

Question orale à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement présentée par Corine BARLIS relative à l'attribution d'un logement social

#### OMA82014005

Question orale à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement présentée par Corine BARLIS relative aux conseils de quartier

#### VMA82014014

Vœu déposé par M. Charles BEIGBEDER relatif au mode de gestion du service de la propreté du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris

#### VMA82014015

Vœu déposé par le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens

- 1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.
- **2°/** Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER,** Adjoint au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. En l'absence de **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, **M. Christophe THIMOUY**, Directeur Général Adjoint des Services de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, est nommé secrétaire auxiliaire de séance.
- **3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE** propose au conseil d'arrondissement d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 24 juin 2014 et demande s'il y a des remarques.

Le compte rendu de la séance du mardi 24 juin 2014 est ADOPTE A L'UNANIMITE des membres présents.

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement, présente le projet de signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface

Les abris installés sur la voie publique à destination des usagers des transports publics de surface sont régis par une convention d'occupation du domaine public, signée par la ville de Paris et la Société de Publicité des Abribus et Cabines Téléphonique (SOPACT). Cette convention expirant le 30 septembre 2014, un nouveau contrat d'une durée de 15 ans est

en cours de préparation ; il prévoit la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des abris installés sur la voie publique.

En décembre 2013, un marché de conception, de fabrication, de pose et d'entretien d'abris voyageurs et de mobiliers urbains associés, avec exploitation publicitaire a été signé entre la ville de Paris et la société SOPACT. A compter de la date de notification du marché, un délai de huit mois est nécessaire pour conduire les études de conception et la production des mobiliers, ainsi que la réalisation et la validation des études techniques. Or, les travaux de pose des nouveaux mobiliers commenceront au dernier trimestre 2014.

Il est ainsi demandé de signer un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer afin de réaliser une transition entre les deux contrats. La perception de la redevance par la ville de Paris est calquée sur les mêmes modalités de calcul du contrat actuel, soit une redevance égale à 21 % des recettes brutes de publicité et une redevance minimum de 765 245 € chaque année.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente deux délibérations relatives à des projets d'occupation du domaine de la ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature

La concession portant sur les modalités de l'affichage publicitaire sur le domaine de la ville de Paris relève de deux conventions dont l'échéance est le 31 décembre 2014. La première est relative à l'exploitation de panneaux publicitaires sur les chantiers privés en saillie sur la voie publique et sur les appliquements situés devant les commerces en travaux. Le titulaire actuel de cette concession est la société JCDECAUX. La deuxième concerne l'exploitation sur les palissades de chantiers publics sur voirie, propriétés communales dans et hors Paris, les clôtures et terrains communaux. Son titulaire est la société CLEAR CHANNEL France.

Afin de renouveler ces conventions et suite à l'étude menée en décembre 2013 d'une première convention dite « contrat sur dispositifs fixes », un contrat a été signé avec la société CLEAR CHANNEL France. La seconde convention dite « chantiers » n'a pas été attribuée, la procédure ayant été déclarée sans suite. Pour garantir une concurrence effective et durable, il a ainsi été décidé de scinder cette convention en deux lots, avec pour principe la non attribution des deux lots au même candidat. Trois entreprises qui se sont portées candidates lors de la procédure précédente déclarée sans suite, CLEAR CHANNEL France, EXTERION MEDIA et JCDECAUX, ont présentées le 2 juillet 2014 leur projet d'exploitation. Une durée de 13 ans contre 15 ans précédemment pour chaque convention a été validée.

Par conséquent, les deux délibérations ont pour objectif d'approuver le projet de convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, d'occupation du domaine public Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire avec les sociétés JCDECAUX France et EXTERION MEDIA.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE les deux projets de délibération DFA 1009 & DFA 14.

6°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de nettoiement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude — Marché de services — Modalités de passation

La Direction de la propreté et de l'eau de la ville de Paris a pour mission d'assurer le nettoiement des voies publiques parisiennes. En raison des types de souillures ou de la nature des revêtements des sols, certains sites nécessitent l'utilisation d'engins laveurs à eau chaude haute pression, selon des programmes d'intervention mensuels.

Ces prestations spécifiques sont actuellement exécutées dans le cadre d'un marché de mise à disposition d'engins laveurs à eau chaude avec chauffeurs, en 2 lots, attribués à la société Techniques d'Environnement et Propreté (TEP). Ce marché arrivant à expiration le 18 avril 2015, un appel d'offres en 2 lots séparés, dont la durée d'exécution prévue est de 48 mois va être engagé.

M. LEBEL regrette le manque d'informations sur ce projet de délibération, notamment le détail des prestations des engins laveurs dans l'arrondissement, les horaires, le kilométrage.

Mme d'HAUTESERRE précise que ce projet de délibération est destiné à sélectionner un nouveau prestataire et qu'elle demandera à la Direction de la Propreté de la ville de Paris des informations supplémentaires.

Mme BARLIS relève que ces nouveaux engins laveurs contribuent à la lutte contre la pollution car ils n'utilisent pas de carburant diesel. Elle réitère son souhait évoqué à plusieurs reprises de mettre en place un conseil local de la propreté qui associerait les élus et les services de la propreté de la capitale afin d'optimiser l'efficacité des actions de propreté, de faire des bilans réguliers et de mieux organiser les effectifs sur le terrain.

M. LEBEL affirme que cette commission serait sans pouvoir et n'apporterait aucune amélioration sur le terrain puisque le Maire d'arrondissement ne dispose pas d'autorité sur les services de la propreté qui sont sous tutelle de la mairie de Paris.

M. BALADI souligne que le projet de délibération contient des innovations intéressantes telles que la mise en place au sein des véhicules d'un système de géo-localisation permettant le suivi des prestations et des itinéraires, la communication au titulaire d'un programme prévisionnel mensuel précis du nombre d'interventions journalières par arrondissement et l'instauration de prestations exceptionnelles de nettoiement de 3 ou 6 h, exécutables du lundi au dimanche. Il souhaite que la ville de Paris apporte aux élus du 8<sup>e</sup> des précisions sur les modalités d'action de ces prestations exceptionnelles et plus généralement, il demande que les élus soient informés et associés aux opérations de nettoiement de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE informe l'assemblée qu'elle rencontrera prochainement M. PENINOU, Adjoint au Maire de Paris, chargé de toutes les questions relatives à la propreté et l'assainissement.

M. GAUGER s'oppose à la création d'un conseil local de la propreté qui ne serait pas garant d'une meilleure efficacité pour lutter contre la malpropreté des voies publiques. Madame le Maire doit être l'interlocuteur privilégié de la mairie centrale afin d'améliorer la situation.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.

### 7°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public

Ce projet de délibération vise à compléter la liste existante des emplacements autorisés sur la voie publique à Paris en ajoutant cinq nouveaux emplacements dont pour le 8<sup>e</sup> arrondissement la place de la Concorde, côté tuileries pour le 8<sup>e</sup>. Ces modifications tiennent compte des activités commerciales qui ont été déplacées, de la création d'emplacements pour des activités autorisées à titre expérimental et répondant à un besoin, et de la création d'emplacements pour des futures activités. Les emplacements seront attribués par la Maire de Paris après avis consultatif de la commission d'attribution de la ville de Paris prévue dans le règlement des activités commerciales sur l'espace public en dehors des foires et marchés.

Les membres du Conseil d'arrondissement espèrent que cette délibération pourra contribuer à régulariser la situation existante place de la Concorde.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.

### 8°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de relocalisation des Fontaines des Dauphins de la Place de la République-dans le Jardin des Champs Elysées (8<sup>e</sup>)

Suite au réaménagement de la place de la République, deux ensembles ornementaux en bronze constitués de deux dauphins et d'une vasque centrale vont être ultérieurement réinstallés à l'emplacement de deux fontaines existantes dans les jardins des champs Elysées. A cette occasion, les socles seront reconstitués, les dimensions ajustées à celles des bassins d'accueil, la pierre similaire à celle initiale, Le système hydraulique de la fontaine recréé, des travaux de consolidation et d'étanchéité des deux bassins d'accueil réalisés. Le coût de l'opération est de 240.000 euros. Les jardins des Champs Elysées étant classés, une déclaration préalable de travaux sera déposée conformément au Code de l'Urbanisme.

Les membres du Conseil d'arrondissement se félicitent de ces futurs travaux. M. LEBEL rappelle toutefois que les travaux concernant la fontaine du rond-point des Champs Elysées ne sont pas encore programmés.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.

## 9°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8e arrondissement, présente le projet de signature d'une convention avec la société OREXPO afin d'organiser le salon des arts contemporains et du design sur les Champs-Elysées

La société OREXPO PARIS organise annuellement un salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées. OREXPO PARIS sollicite à nouveau l'autorisation de la ville de Paris pour organiser cette manifestation. La ville de Paris propose la signature d'une convention qui précise les conditions d'organisation de la manifestation et le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public entre le rond point des Champs Elysées et la place de la Concorde. L'occupation du domaine public sera consentie pour une durée de 23 jours, du 9 octobre 2014 au 31 octobre 2014 et ce salon bénéficiera d'une tarification préférentielle soit un tarif de 2,90€ par m².

M. LEBEL explique son abstention par sa position toujours affirmée considérant que l'avenue des Champs Elysées doit demeurer un lieu exempt de manifestions ou d'événements divers à caractère commercial.

- A L'UNANIMITE (12 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.
- M. François LEBEL s'abstient

### 10°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de subvention de 4.000 euros à l'association pour l'Epanouissement des Enfants a Haut Potentiel Intellectuel (8°).

L'association pour l'épanouissement des Enfants à Haut Potentiel Intellectuel (AE-HPI) favorise l'épanouissement d'enfants précoces par le biais de l'élaboration et la diffusion de documents pédagogiques destinés aux parents et aux enseignants. Elle dispense également des conseils, organise des colloques, assure des missions d'accompagnement. A l'initiative de la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, cette association va bénéficier d'une aide via l'enveloppe dédiée aux structures et aux associations locales du 8<sup>e</sup> arrondissement. Elle proposera du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2014 une semaine événementielle contre la violence faite aux femmes en partenariat avec la Mairie d'arrondissement et l'Espace Beaujon.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.

# 11°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de passation de deux avenants au bail emphytéotique administratif - Concession de travaux public avec le Théâtre Marigny (8<sup>e</sup>).

La ville de Paris, propriétaire du Théâtre Marigny doit entreprendre des travaux de rénovation du bâtiment et sa mise aux normes. Un bail emphytéotique administratif — concession de travaux publics (BEA) pour la rénovation et l'exploitation du Théâtre Marigny avec la société MARIGNY SAS — a été conclu le 24 novembre 2011. Des travaux ayant commencé en juillet 2013, le théâtre n'a pu ouvrir au public, en raison de désordres de structure apparus sur la coupole du théâtre. La gravité de ces dysfonctionnements s'est accentuée avec l'effondrement partiel du plafond de la salle des archives du théâtre.

Compte tenu de la difficulté d'évaluer le prix des travaux à réaliser (plus de 2 800 000 millions d'euros) pour consolider la coupole et à fixer les modalités juridiques de prise en charge de ces travaux, les discussions entre la ville de Paris et MARIGNY SAS n'ont pas abouti dans les délais prévus. Ainsi, afin de déterminer l'ampleur réelle des travaux sur la structure et d'examiner les solutions possibles, il a été convenu de prolonger les délais d'examen et de concertation jusqu'au 31 janvier 2015, pour un coût 425 000 euros et de 500 000 euros pour la préparation de chantiers. En raison de ces délais, la Direction des affaires culturelles a signé le 23 décembre 2013 et le 18 juillet 2014, deux avenants au BEA pour prolonger la négociation. Le projet de délibération vise à approuver les avenants qui ont été signés.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération. 12°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de parc de stationnement des Champs Elysées (8°) et le lancement du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage.

Le parc de stationnement souterrain Rond-Point des Champs Elysées dispose d'une capacité de 877 places réparties sur 3 niveaux. Il comporte 2 volumes distincts : un parc public et un garage. Le parc public est constitué des locaux commerciaux, d'emplacements et de 546 places de stationnement. Il est concédé à la Société du Parking Matignon Marigny (Groupe VINCI) jusqu'au 14 mars 2028. Le garage comprend 331 places et est exploité par la SAEMES jusqu'au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de la future délégation d'une durée de 6 ans de la partie garage, des travaux de mise en conformité doivent avoir lieu. Afin d'assurer la continuité du service public, une consultation sera lancée pour choisir le prochain délégataire qui devra exploiter et entretenir le volume garage du parc de stationnement.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.

13°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8° arrondissement, présente le projet d'études de reconnaissance de sols à Paris - Modalités de passation du marché -

L'Inspection Générale des Carrières réalise régulièrement des études de reconnaissance de sols. Ces études techniques peuvent être effectuées sur des ouvrages situés dans les départements d'Île-de-France, de l'Oise et de l'Aisne. Elles permettent ainsi d'avoir une meilleure connaissance du sous-sol parisien et de surveiller l'évolution des terrains dans des zones d'anciennes exploitations souterraines ou inscrits dans le périmètre de dissolution du gypse antéludien. A l'issue de ces études de reconnaissance, l'Inspection Générale des Carrières peut effectuer des travaux de consolidation.

Deux marchés de 2 lots nord (dont le 8<sup>e</sup>) et sud actuellement en cours arrivent à échéance le 9 janvier 2015. De nouveaux marchés pour une période de 16 mois doivent être passés pour un montant compris entre 406.239 euros et 1.440.000 euros TTC pour le lot nord, et entre 133.760,40 euros et 480.000 euros TTC pour le lot sud.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération.

 $14^{\circ}/$  Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du  $8^{\rm e}$  arrondissement, présente le projet relatif au parc de stationnement FRANCOIS  $1^{\rm er}$ , de résiliation de la convention de concession conclue avec Sanef Saba et la signature de la convention de concession avec la Société Interparking, France .

Le parc de stationnement François I<sup>er</sup> dispose d'une capacité de 650 places et est exploité par la société Sanef-Saba Parkings France dans le cadre d'une concession qui expire le 10 septembre 2023. Or, cette société a souhaité résilier à l'amiable ce contrat en raison de difficultés d'obtention d'un permis de construire relatif à des travaux de modernisation. Cette résiliation doit être effective le 31 octobre 2014. Afin d'assurer la continuité du service public, une consultation a été lancée pour choisir le futur délégataire qui exploitera l'ouvrage sous forme d'une concession de 14 années. Suite à un appel à candidatures en date du 26 avril 2013, six sociétés ont été sélectionnées: S.A.G.S, EFFIA STATIONNEMENT, INTERPARKING France, SAEMES, VINCI PARK France et SPIE AUTOCITE.

À l'issue de la procédure, il est proposé de retenir comme futur délégataire la Société INTERPARKING pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement souterrain FRANCOIS I<sup>er</sup>.

Arrivée de M. Charles BEIGBEDER.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération 15°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de subventions de 70.057 euros et d'aide en nature de 4.745 euros à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets 2014

La Mairie de Paris met en œuvre depuis 2012, un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) dont le but est de réduire la quantité des déchets ménagers de 7 % en 5 ans. Cet objectif vise à responsabiliser les comportements de consommation des parisiens. En 2014, les actions ciblent la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des emballages et des papiers. Ainsi, un appel à projets associatifs qui s'inscrit dans la continuité des deux précédents, a été lancé le 3 février 2014 afin de sélectionner de nouveaux projets. A l'issue de l'appel à candidature, les projets de 13 associations parmi 41 ont été retenus et bénéficieront d'un soutien financier et d'une aide en nature de 74.802 euros.

Mme BOYER CHAMMARD précise qu'une seule association présente un projet pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de Pik Pik environnement qui propose notamment d'organiser un marathon de la mode responsable. Elle ajoute que cette association ne s'est jamais présentée aux élus de l'arrondissement qui ne disposent pas d'informations sur ses activités. Elle s'interroge sur l'utilité de cette subvention globale de 74 802 euros en cette période de crise économique.

Mme BARLIS rappelle que les élus et en premier le rapporteur, peuvent contacter les directions de la ville de Paris pour demander des suppléments d'information.

M. LEBEL regrette que la ville de Paris continue à subventionner ce type de programme compte tenu des difficultés budgétaires de la collectivité parisienne.

- A LA MAJORITE (4 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération.
- Nombre de votants : 13
- Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés CONTRE le projet : 4 (Mme Catherine LECUYER, M. Charles BEIGBEDER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS)
- ABSTENTIONS: 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Marc PACHECO et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI)

### 16°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8° arrondissement, présente le projet subvention de 11.000 euros et de convention avec l'Office du Mouvement Sportif (8°)

Chaque année, une subvention de fonctionnement est attribuée aux offices du mouvement sportif (OMS) des arrondissements parisiens. Depuis 2002/2003, des conventions d'objectifs renouvelées chaque année, ont été signées avec chacun des OMS. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, la nouvelle convention pour l'année 2013/2014 propose une subvention d'un montant de 11.000 euros en accord avec les élus du 8<sup>e</sup> qui avaient demandé initialement 12 000 euros.

Mme BARLIS considère que cette subvention est adaptée au nombre des adhérents de l'OMS du 8<sup>e</sup> et s'interroge sur la baisse d'adhérents constatée d'un exercice à l'autre.

• **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement **ADOPTE** ce projet de délibération

## 17°/ Mme Bérengère de REYNIÈS, Adjointe au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de subvention de 115.905 euros et l'avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16°) pour la structure multi-accueil Coquin'ours (8°)

En juillet 2013, une convention d'objectifs et de fonctionnement d'une durée de 3 ans, a été signée avec l'association Abc Puériculture. La capacité d'accueil de cet établissement de la petite enfance est de 20 places inscrites au Contrat Enfance. La convention expire le 31 décembre 2016. Pour l'année 2014, il est proposé de signer un avenant n°1 à cette convention, qui détermine le montant de la subvention municipale (115.905 euros) et l'engagement de l'association à réaliser un taux d'occupation et de fréquentation maximal.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération 18°/ Mme Bérengère de REYNIÈS, Adjointe au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de convention avec les Restaurants du Cœur et la société Sodexo pour la collecte de l'opération "bébés-restos du cœur" de décembre 2014

Ce projet de délibération a pour objet de renouveler pour la sixième année consécutive, l'opération de collecte de dons, de vêtements d'hiver, de produits d'hygiène et de puériculture auprès des établissements d'accueil de la petite enfance. Cette opération associe la ville de Paris, les Restaurants du Cœur et la société Sodexo. En 2013, 225 établissements ont participé au dispositif soit en recueillant les dons directement au sein des établissements, soit en orientant les familles vers les mairies d'arrondissement participantes. En 2014, l'opération aura lieu du lundi 1<sup>er</sup> décembre au vendredi 5 décembre 2014 (ou samedi 6 décembre, selon les mairies d'arrondissements).

- M. BEIGBEDER s'interroge sur les motivations de l'entreprise SODEXO concernant ces opérations de mécénat et de partenariat avec la ville de Paris. En effet, il explique que la ville de Paris se trouve ainsi dans l'obligation de réitérer chaque année ce type d'opération qui peut sur une longue période créer des liens de dépendance.
- M. BALADI souhaite informer le Conseil d'arrondissement d'un problème de sécurité relatif aux conteneurs de récupération de vêtements et de chaussures installés sur la voie publique, notamment ceux situés dans les quartiers Saint Philippe du Roule et saint Augustin. En effet, il a été sollicité à de multiples reprises par des habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement qui ont aperçu des enfants en bas âge introduits par des adultes vraisemblablement originaires des pays d'Europe de l'est, de manière dangereuse, dans les orifices des conteneurs du « Relais » afin de récupérer des vêtements. Il demande à la Maire de Paris de faire le nécessaire auprès de l'association « le Relais », auprès du Directeur de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris et du Préfet de Police afin que tout soit mis en œuvre pour mettre fin à ces agissements qui mettent en danger la sécurité de ces jeunes enfants.
  - A L'UNANIMITE (13 voix) dont le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ADOPTE ce projet de délibération

19°/ Mme Catherine LECUYER, Conseillère de Paris, présente le projet de subvention de 19.626 euros de la Caisse des écoles du 8° ainsi qu'un avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Depuis 2011, la ville de Paris participe aux dépenses de restauration dans chaque arrondissement par le biais d'une subvention unique calculée sur la base du prix de revient réel de chaque caisse. En complément de cette subvention de restauration, la ville propose à chaque caisse un contrat d'objectifs pluriannuel individualisé visant à améliorer la prestation alimentaire et à optimiser la gestion.

La convention signée entre la ville de Paris et la Caisse des écoles du 8º portant sur la période 2012-2014 doit être révisée annuellement par voie d'avenant dont la signature permet le versement d'une enveloppe complémentaire pour l'amélioration de la qualité et la réalisation des objectifs passés. Il est ainsi proposé d'accorder à la Caisse des écoles du 8º une subvention d'un montant global de 19 626 euros dont 14 000 euros au titre au titre du développement de l'alimentation durable et 5 626 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation.

M. PACHECO regrette que les montants de la subvention attribués aux 19 autres Caisses des écoles des arrondissements parisiens ne soient pas mentionnés dans ce projet de délibération. Il rappelle que le mode de calcul de la subvention allouée à la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement la pénalise fortement et constitue une inégalité de traitement flagrante.

Mme BARLIS souligne que depuis plusieurs années, la mairie de Paris demande aux Caisses des écoles d'organiser des projets afin d'obtenir des subventions et de faire des efforts pour développer l'alimentation durable. Elle rappelle que les élus de l'arrondissement siègent à la Caisse des écoles et qu'ils choisissent les marchés publics de préparation de repas. Aussi, elle ajoute que les parents d'élèves peuvent sièger au comité de gestion de la Caisse des écoles. Enfin, Elle explique la convergence des prix des repas à Paris par la mobilité des familles qui se déplacent d'un arrondissement à l'autre.

- M. BALADI relate un article de l'hebdomadaire « le point » relatif aux problèmes de gestion de la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement ainsi qu'au non respect des procédures de marchés publics de restauration scolaire constaté dans cet arrondissement. Il se félicite de la bonne gestion de la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup>.
- M. LEBEL insiste sur le fait que la mairie de Paris est seule décisionnaire dans l'attribution des subventions et de l'établissement des tarifs de repas scolaires, le Maire d'arrondissement ne disposant pas de prérogative en tant que président du comité de gestion de la Caisse des écoles.

- A LA MAJORITE (11 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.
- Nombre de votants : 13
- Suffrages exprimés POUR le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS, et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI)
- Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (M. Marc PACHECO)
- ABSTENTION: 1 (M. François LEBEL)

### 20°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, pose une question orale à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement relative à l'attribution d'un logement social.

Considérant que lors de notre séance du 3 juin dernier notre assemblée a acté la mise en place d'une commission en charge de l'attribution des logements sociaux relevant du quota de la Mairie du 8° arrondissement en toute transparence à laquelle est associée la représentante de l'opposition ;

Considérant que par un courrier daté du 17 juillet dernier vous m'avez informée avoir attribué, sans réunir la commission, un logement situé au 29 rue Cambacérès sans spécifier la typologie de ce logement ni la catégorie de logement social de laquelle il relève, ni le montant du loyer ;

L'opposition municipale souhaite avoir connaissance des éléments suivants :

- -la typologie de ce logement
- -le montant du loyer
- -la catégorie de logement social dont relève ce logement

Mme d'HAUTESERRE fait part de sa volonté de transparence et de saine gestion dans les affaires du 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est dans ce but que la commission d'attribution de logements sociaux a été créée. Elle souligne qu'un courrier signé de sa main en date du 13 août a été envoyé à Mme BARLIS pour répondre à ses demandes.

Mme d'HAUTESERRE apporte les précisions suivantes : le logement mentionné dépend de la RIVP (régie immobilière de la ville de Paris), de type F3, de catégorie PLA, habitable en rez-de-chaussée avec une surface de 72 m2, au loyer de 718€ charges comprises. Mme d'HAUTESERRE informe le conseil qu'elle a été informée tardivement de la disponibilité de ce logement social et qu'elle a été obligée de prendre une décision avant le 14 août 2014. Il n'était en aucune manière dans son intention de mettre à l'écart la commission d'attribution des logements sociaux.

### 21°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8° arrondissement, pose une question orale à la Maire du 8° arrondissement relative aux conseils de quartiers

Considérant que dans le numéro de septembre 2014 du Journal de l'arrondissement vous annoncez le calendrier des prochaines réunions des 7 Conseil de Quartier de l'arrondissement ;

Considérant que vous ne faites nullement mention du renouvellement, comme c'est l'usage en début de mandature, des bureaux des Conseils de Quartiers ;

Considérant que s'il y a bien renouvellement des bureaux il n'est nullement porté à la connaissance des citoyens les modalités de candidature ;

L'opposition municipale souhaite avoir connaissance des éléments suivants :

- envisagez-vous de renouveler les bureaux des Conseils de Quartiers ?
- quels sont les modalités de candidatures ?
- quels sont les délais pour candidater sachant que le premier Conseil de Quartier aura lieu le 16 septembre?
- quelles seront les modalités d'élection ou de choix des membres des bureaux ?

Mme BOYER CHAMMARD, en charge des conseils consultatifs de quartier rappelle qu'elle a accueilli au sein de la mairie du 8<sup>e</sup> avec Mme le Maire, tous les bureaux représentant les conseils de quartier. A la suite à une étude approfondie de leur mode de fonctionnement, il résulte que les conseils de quartier du 8<sup>e</sup> fonctionnent de manière ouverte et satisfaisante. Les bureaux sont renouvelables tous les 2 ans, chacun est constitué de 3 à 5 membres, 6 conseils de quartier sur 7 ont dépassé le délai de renouvellement des membres tous les 2 ans à l'exception de celui du triangle d'or. La désignation des membres de ces conseils de quartier interviendra lors de leur prochaine réunion. Les ordres du jour sont proposés par les bureaux de chaque conseil de quartier. Les administrés sont invités à y participer par courrier. Le site internet de la mairie du 8<sup>e</sup> rend public les ordres du jour et les modalités de candidature pour siéger au sein des conseils de quartier.

### 22°/ M. Charles BEIGBEDER, Conseiller du 8° arrondissement, présente un vœu relatif à la propreté dans le 8° arrondissement

CONSIDÉRANT que les élus doivent procurer à leurs administrés le service public le plus efficace pour le coût le plus modeste et que cette rationalisation de la dépense publique est de plus en plus indispensable en période de crise économique ;

CONSIDÉRANT que le service public de la propreté s'entend à la fois de la collecte des ordures ménagères et des autres déchets ainsi que du nettoyage de la voie publique ;

CONSIDÉRANT que dans le 8ème arrondissement, ce service est effectué en régie municipale, sous le contrôle du Service Technique de la Propreté de Paris (STPP), à l'exception de l'avenue des Champs Élysées, dont le nettoyage a été confié dès mai 2009 au groupe Pizzorno Environnement ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'un appel d'offres, le groupe Pizzorno Environnement s'est vu attribuer une nouvelle fois le marché de maintien de la propreté sur l'avenue des Champs Élysées par délibération du 23 octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dès lors impératif de s'interroger afin de savoir s'il ne serait pas plus efficace de généraliser cette mise en concurrence dans l'ensemble de l'arrondissement ;

CONSIDÉRANT qu'il serait déjà possible d'obtenir un retour d'expérience avec éléments de comparaison, sur la base des résultats obtenus concernant l'avenue des Champs Élysées, lorsque la propreté de celleci était assurée par un service en régie (avant 2009) ou lorsqu'elle a été confiée à un prestataire privé (depuis 2009) ;

CONSIDÉRANT que dans près de la moitié des arrondissements de Paris, la collecte des déchets ménagers est maintenant gérée par des prestataires privés sélectionnés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que de nombreux habitants et commerçants se plaignent d'une dégradation du niveau de propreté dans le 8ème arrondissement ;

CONSIDÉRANT qu'il est dès lors indispensable de mener une étude afin de savoir si une ouverture à la concurrence du service de la propreté ne serait pas de nature à garantir un meilleur service dans l'ensemble de l'arrondissement pour un coût équivalent voire inférieur

Sur proposition de Charles BEIGBEDER, le conseil du 8e arrondissement émet le vœu :

Que des études soient ordonnées, comportant notamment un audit financier, afin de savoir si un appel d'offres doit être lancé pour confier le service de la propreté du 8ème arrondissement de Paris à un prestataire privé pouvant garantir un meilleur rapport qualitéprix.

Mme d'HAUTESERRE souligne que ce vœu aborde à la fois la collecte des ordures ménagères et l'entretien de l'espace public. Si le groupe *Pizzorno Environnement* entretient en partie l'avenue des Champs Elysées, il n'effectue pas la collecte des ordures ménagères. Le vœu de M. BEIGBEDER propose que soit ordonné un audit financier afin de déterminer si un appel d'offres doit être lancé afin de confier la collecte des ordures ménagères et des multi matériaux à un prestataire privé pouvant garantir un meilleur rapport qualité-prix. A ce jour, la collecte des ordures ménagères et des multi matériaux s'effectue en régie par les agents de la propreté de la ville de Paris, de 6h10 à 11h30 du matin. Le nombre de bennes affectées à la collecte des ordures ménagères est de 17 et de 4 pour les multi matériaux. Cette collecte a lieu tous les jours de la semaine pour les ordures ménagères et les lundi mardi mercredi jeudi et vendredi pour les multi matériaux. 4000 tonnes d'ordures ménagères sont collectées chaque mois, 248 tonnes de multi matériaux.

Mme d'HAUTESERRE a rencontré récemment le Directeur de la Direction de la propreté de la ville de Paris et a évoqué les comparatifs de coût entre la régie municipale et la privatisation de ces services. Il résulte de cet échange qu'il n'est pas assuré que le secteur privé ait un coût inférieur à celui d'une régie. Les marchés de collecte de déchets ont été renouvelés pour les trois années à venir et la mairie de Paris, plutôt que de privatiser ce service, encouragerait l'extension de l'externalisation du service. Il incombe à la ville de Paris de lancer des marchés publics. Toute société peut ainsi faire acte

de candidature si un marché de collecte est lancé. Mme d'HAUTESERRE rencontrera prochainement M. MAO PENINOU, Adjoint au Maire de Paris en charge de la propreté, ainsi que les services placés sous son autorité, afin de lui demander d'établir une comparaison du coût d'une collecte par le privé et en régie. Mme le Maire rappelle que pour améliorer la propreté des rues du 8<sup>e</sup> arrondissement, une cellule mini fonctionnelle a été mise en place à la demande de François LEBEL. C'est une spécificité du 8<sup>e</sup> arrondissement. Elle intervient sur les points sensibles de l'arrondissement de manière ponctuelle pour le lavage des chaussées, le balayage des trottoirs, et le traitement des coins résiduels. Avant de prendre toute initiative et de demander au Conseil d'Arrondissement de se prononcer sur le vœu, Mme le Maire souhaite donc consulter les services de la ville de Paris compétents ainsi que M. PENINOU. Par conséquent, elle propose de l'ajourner.

Mme BARLIS pense que ce vœu mélange l'aspect qualitatif et financier. Elle souligne que la ville de Paris a réalisé de nombreuses enquêtes en matière de propreté qui montrent qu'une gestion privée n'est pas plus efficace qu'une gestion en régie municipale.

M. Charles BEIGBEDER accepte la proposition d'ajourner son vœu et remercie Mme le Maire.

### 23°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT que les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être la cause de nombreuses pathologies : cancers, maladies neurodégénératives et troubles du développement du système nerveux, augmentation des problèmes d'infertilité, etc. ;

CONSIDERANT que l'Organisation mondiale de la Santé qualifie les perturbateurs endocriniens de « menace mondiale pour la santé humaine, la faune et l'environnement » et préconise de protéger la santé des femmes et des enfants en « réduisant l'exposition avant la conception, pendant la gestation et pendant l'enfance et l'adolescence » ;

CONSIDERANT que le Parlement européen intime aux pouvoirs publics de prendre des mesures visant à réduire l'exposition humaine à court et à long terme aux perturbateurs endocriniens dans son rapport de 2013 sur la protection de la santé publique contre les perturbateurs endocriniens ;

CONSIDERANT le retard pris par la Ville de Paris dans les campagnes de mesures des polluants dans les lieux d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles en application du décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 ;

CONSIDERANT que les produits issus de l'agriculture biologique ne représentent qu'une part minoritaire dans les repas des cantines scolaires, notamment pour les fruits et légumes ;

CONSIDERANT que l'information des Parisiens aux dangers des perturbateurs endocriniens reste insuffisante, notamment pour les publics sensibles (femmes enceintes et jeunes enfants) »

#### Le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris :

- s'engage sur une trajectoire « O perturbateur endocrinien » ;
- que les cahiers des charges travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches précisent l'emploi de produits comportant le moins de polluants chimiques possible;
- que les marchés de fournitures des équipements publics privilégient les produits sans composé organique volatile ;
- que l'ensemble des équipements publics municipaux fasse l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur, au-delà des écoles et des établissements de la petite enfance;
- que le site paris.fr soit doté d'une rubrique de biosurveillance pour retracer les niveaux d'exposition des Parisiens aux polluants chimiques ;
- permette aux caisses des écoles de chaque arrondissement de renforcer la part du bio dans l'alimentation, sans surcoût pour les parents;
- lance une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables.

**A LA MAJORITE (9 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI)

Suffrages exprimés **CONTRE**: **2** (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION: 1 (M. Marc. PACHECO)

Ne prend pas part au vote : 1 (M. LEBEL)

Mme BARLIS déclare qu'elle ne votera pas ce vœu en raison de son libellé et de son argumentation désordonnée. Elle souligne que la ville de Paris a été précurseur dans ses actions pour améliorer la qualité de l'air, notamment dans les lieux qui accueillent les enfants. Elle rappelle que le programme de la mandature 2014-2020 de la Maire de Paris aborde la question des perturbateurs endocriniens et propose des solutions adéquates.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20h45.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE